EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.07.04 Convocation du 19.07.2004

Compte rendu affiché 5 août 2004

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf.: BJ/LDA

Objet: CREATION REGIE DE RECETTES GARDERIE PERISCOLAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 29 présents : 17 votants 24

Présents:

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,

MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes GLATARD, BERRA, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET,

BOUREZG.

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mile VEYRIER par Mme BOUHEY -Mme WYMANN par M. CHRETIN - M. GOSSET par Mme BERRA - . Mme MARMONIER par M. GONDELAUD - Mme ZUILI par

Mme GLATARD - M. BELLOT par M. BOUREZG.

Mme BROSSARD, M. FERNANDES, Mile MILLET, M. MACHURAT, Absents excusés :

Mme LABASOR



Madame l'Adjointe déléguée explique que la garderie périscolaire qui fonctionnera dès la rentrée sur deux lieux de la commune (Centre et Aventurière) doit disposer d'une régie de recettes.

Elle propose en conséquence de mettre en place ladite régie de recette.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- DECIDE de la **création d'une régie de recettes** pour le bon fonctionnement de la garderie périscolaire prévue sur deux lieux de la commune (Centre et Aventurière),
- PRECISE que cette régie est installée en Mairie de Neuville-sur-Saône,
- DIT que le régisseur percevra l'indemnité de responsabilité réglementaire,
- Precise qu'un fonds de caisse de 15 €uros sera créé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire. Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 29 juillet 2004

Le MAIRE Signé P. LAFFLY Pour copie conforme, Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 septembre 2004

- de la publication le 4 septembre 2004

Fait à Neuville-sur-Saône le 3 septembre 2004